



BASSINS

**Séance
10.03.2026**

Communications Municipalité

Sortie du Conseil communal

- Nous remercions le bureau pour l'invitation
- Mais journée des communes vaudoises le même jour (participation de la Municipalité in corpore)

Entreprise partenaire AI

- Obtention du label entreprise partenaire AI en reconnaissance de notre engagement dans la réinsertion professionnelle, via le poste de collaborateur administratif à 50% au sein du greffe.



Correction budget 2026

2 erreurs détectées lors de l'envoi à la préfecture, car déséquilibre des imputations internes

1. CHF 3'400 de trop pour les intérêts, à la rubrique des eaux usées

2. Equilibrage de la rubrique via «Remboursements et participations de tiers» et non un prélèvement au fonds de réserve

	<i>Budget 2026</i>		<i>Budget 2026 corrigé</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>
72000 Traitement des eaux usées	399'730.00	399'730.00	396'330.00	396'330.00
3940.00 Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	22'000.00		18'600.00	
4260.00 Remboursements et participations de tiers		26'230.00		
4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux				22'830.00

Emprunts - Assainissement

- Remboursement en 2025 d'un des 3 emprunts liés à des dépenses courantes (9221.37)

soit CHF 500'000 de remboursements extraordinaires

(CHF 200'000 remboursés comme annoncé à l'échéance au 22.12.2025)

9221.26	BCV - création classe supplémentaire JDFII	-355 000,00
9221.30	4ème ATF remplacement conduite La Cézille-Village + trottoir Croix	-1 376 350,00
9221.31	BCV - 1ère étape travaux PGEE	-380 550,00
9221.33	BCV - réfection route des Montagnes	-165 000,00
9221.34	CIP - 1ère partie salle de gymnastique	-749 500,00
9221.35	BCV - collecteur Montagnes-Mouilles	-400 000,00
9221.36	CIP - 2ème partie salle de gym	-700 867,50
9221.37	BCV - emprunt c/c	-500 000,00
9221.38	BCV - emprunt c/c	-500 000,00
9221.39	SUVA - 3ème partie salle de gym	-703 000,00
9221.40	BCV - emprunt cuisine	-90 000,00
9221.41	ATF - facture sociale (2ème partie)	-350 000,00
9221.42	BCV - Hypothèque piscine	-1 930 000,00
9221.43	BCV - emprunts collecteur et consolidation JDF II	

Projet de liaison entre Bassins et Arzier-Le Muids

- Signature d'une convention entre les 2 communes.



CONVENTION

relative à la liaison des réseaux communaux pour
l'alimentation en eau potable et la défense incendie



- Le préavis pour le crédit de construction sera présenté au Conseil communal d'Arzier le 23 mars prochain.

Travaux à l'administration communale

- Salle de pause pour le personnel
- Nouvelle salle de Municipalité
- Un bureau et une entrée presque terminés

- Appel à une entreprise pour les travaux d'électricité
- Tout le reste : employés communaux & étudiants



Juillet 2021



**Nouvelle
salle
de
Municipalité**

10.03.2026

Mars 2026





Synthèse des entretiens périodiques (réfection profonde) des chemins forestiers de Bassins

Période passée en revue 2003-2023	2003-2025	année
Période passé en revue 2003-2025	21	ans
Totalité	39	km
Périodicité moyenne des entretiens périodiques	30	ans
Moyenne théorique annuelle	1.30	km/an
Total théorique à réaliser sur la période en revue	27	km
TOTAL REEL REALISE	21	km
Ecart constaté	7	km
en %	24%	
Solde théorique à entretenir	22.00	km
Temps théorique	17	ans

TOTAL INVESTI	1 149 799 CHF	
TOTAL SUBVENTION	709 466 CHF	62%
SOLDE A CHARGES	440 332 CHF	
PART SUR BUDGET	140 822 CHF	32%
PART SUR FONDS DE RESERVE	299 510 CHF	68%

52.94
68.11

Chemin	Longueur (m)	Année	Montant TTC	Subvention	solde	Financement	Amortissement	Remarques
Rte des Montagnes Plattets -Chanélaz	1166	2004	45 000	-	45 000	Budget	non	montant non consolidé
Bois du Peney	520	2008	24 858	-	24 858	Budget	non	montant non consolidé
La Glientze / partiel	400	2012	30 000	-	30 000	Budget	non	montant non consolidé
Combe de Begnins	330	2018	33 119	-	33 119	Budget	non	Intempérie
Frasses - Pessette	2125	2019	327 572	229 300	98 272	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Rte Montagnes Pessette- La Bassine	5500	2019	132 284	92 599	39 685	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Boucle de La Bassine	1200	2019	63 524	44 467	19 057	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Les Pralets	1904	2020	129 688	90 775	38 913	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Rte Montagnes Bugnonet - Pessette	1900	2021	66 129	48 122	18 007	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Rte des Montagnes (virage camping)	110	2022	7 845	-	7 845	budget	non	budget
Mondion	2000	2021-2022	47 900	34 887	13 013	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Bois du Peney	2200	2024	124 552	87 187	37 366	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Liaison Essert chevalier avec Le Vaud	150	2024	11 597	8 118	3 479	Fonds forestier	non	Programme subventionné
Chemin du planey (en cours)	1 290	2025	105 731	74 012	31 719	Fonds forestier	non	Programme subventionné
					-			
	20 795.00		1 149 799	709 466	440 332			

PROJECTION DE REFECTION DES CHEMINS FORESTIERS- 2026-2035

(sous réserve de modification de priorité, opportunité et de l'état de dégradation des chemins dans le temps)

(sous réserve des programmes de subvention et des moyens budgétaires qui y sont alloués)



Préavis 08/25

Chemin	Longueur (m)	Année Projetée	Budget estimé
Chemin du crot	650	2026	95 000
Chemin des gorges de Moinsel (goudron)	400	2026	73 000
Boucle Pralets-Bassine (Pralets - Mt sala)	1270	2027	116 840
Cul de sac des Pralets	200	2027	18 400
Chemin du braconnier (Magnin)	560	2028	51 520
Chemin des gorges de Moinsel (hors goudron)	420	2029	63 840
Chemin des Esserts Chevaliers	1400	2030	128 800
Chemin des Indévis du Milieu	510	2031	46 920
Boucle Pralets-Bassine (Mt sala - Leipes)	900	2032	82 800
Chemin de Mt-Sala	350	2032	32 200
Chemin de Lorette (Mondion)	700	2033	64 400
Chemin du Camping	280	2034	25 760
Chemins du réservoir	1320	2035	121 440
Chemin de la Glientze	1320	2036	121 440
Chemin de La Chanélaz	610	2037	56 120
Chemin de la Tanne à l'Ours	690	2038	63 480
Cul de sac bois de la Bassine	240	2039	22 080
Cul de sac des Leipes	200	2040	18 400
Chemin de la Cbe de Begnins	510	2041	46 920
Chemin de la Cbe Corbeaux	235	2042	21 620
Chemin du pavillon de Moinsel	520	2043	47 840
Concept desserte - Bois des Ministres		?	
Concept desserte "Jubillet"		?	
	13 285.00		1 318 820

La Chanelaz

Les fortes précipitations de pluie et de neige du 13 février dernier ont provoqué un glissement de terrain au contour de la Chanelaz. L'évacuation des débris par une entreprise spécialisée a généré des frais supplémentaires non prévus au budget 2026.



La Chanelaz



Entretien des routes - balayeuse

Afin de maintenir la propreté du village tout au long de l'année, la Municipalité a décidé de louer une balayeuse à titre d'essai pour une année pour l'entretien des chemins et des rues.

Cette solution permet d'éviter le recours à une entreprise externe, dont les coûts annuels sont élevés.

De plus, le camion balayeur de l'entreprise mandatée jusqu'à présent ne peut pas accéder à certains secteurs, notamment aux divers chemins du hameau de la Cézille.

La Municipalité espère obtenir des résultats satisfaisants avec cette nouvelle méthode.

Entretien des routes - balayeuse



Qui contrôle quoi dans le canton de Vaud en matière de protection incendie?

Ce que dit la loi – Bases légales

Art. 6 LPIEN (BLV 963.11)

Rôle de la Municipalité

Art. 6

La municipalité veille à l'application de la législation cantonale ou communale sur les constructions et l'aménagement du territoire destinée à prévenir les dangers d'incendie.

Art. 18 LPIEN (BLV 963.11)

Compétences de l'ECA

Art. 18

L'Établissement cantonal d'assurance (ECA) peut faire procéder à des inspections et à des contrôles destinés à prévenir les incendies ou à en limiter les effets et peut contrôler en tout temps le respect des mesures prescrites.

Art. 93 LATC (BLV 700.11)

Pouvoirs de la Municipalité

Art. 93

La Municipalité peut faire procéder à des inspections chaque fois qu'elle le juge nécessaire ou sur demande motivée, et le règlement communal peut prescrire des inspections périodiques. Lorsqu'un bâtiment est reconnu dangereux et que le propriétaire ne prend aucune mesure pour y remédier dans le délai qui lui est imparti, la Municipalité peut en ordonner l'évacuation et retirer le permis d'habiter.

LPIEN : Loi sur la prévention des incendies et des dangers résultant des éléments naturels

LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

BLV : Base législative vaudoise

10.03.2026

Qui contrôle quoi dans le canton de Vaud en matière de protection incendie?

Informations ECA

L'autorité de protection incendie peut contrôler les bâtiments en exploitation.

- La commune peut réaliser des inspections dans les bâtiments sur son territoire en tout temps. Ces contrôles permettent de vérifier par exemple:
 - le respect du contenu et des charges au permis de construire et au permis d'utiliser
 - les voies de fuite (issues de secours ouvertes en tout temps et signalisées)
 - la formation des employés
- L'ECA peut également réaliser des inspections. Ces inspections permettent d'évaluer le niveau de sécurité global d'un bâtiment. En pratique, les contrôles de l'ECA sont réalisés, soit:
 - à la demande d'une commune en soutien de celle-ci
 - dans le cadre de conventions de collaboration avec les services de l'Etat: les inspections sont rythmées par les demandes des services de l'Etat (par exemple dans le cadre de l'octroi ou du renouvellement d'une autorisation d'exploiter)

Qui contrôle quoi dans le canton de Vaud en matière de protection incendie?

Informations ECA

Et pour les établissements recevant du public, en particulier les discothèques, les hôtels, les restaurants et les bâtiments à forte occupation?

Les compétences de surveillance des établissements publics relevant de la LADB appartiennent en premier lieu aux communes, conformément à l'article 47 de la Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB).

Le Canton a demandé que la Commune procède à un contrôle de l'auberge communale

LADB : Loi sur les auberges et les débits de boissons

Qui contrôle quoi dans le canton de Vaud en matière de protection incendie?

Informations ECA

Le Canton a demandé que la Commune procède à un contrôle de l'auberge communale

La Municipalité a mandaté OMA Consulting SA, notre bureau technique afin de procéder à différents contrôles au niveau de la sécurité de :

L'auberge communale	Le pavillon Moinsel
La cuisine en location	La cabane du Peney
La Chaumette	Le bâtiment administratif
Les Pralets	L'UAPE
La salle polyvalente	La Piscine
L'ancienne salle communale	Le local de la voirie

Coût non budgété environ CHF 17'000

UAPE

Un exercice d'évacuation est organisé tous les 12 à 18 mois en collaboration avec le SDIS Gland-Serine, prochain exercice le 19 mars 2026.

Ecoles JD1 et JDF 2

La direction de l'Esplanade a nommé un référent incendie au sein du groupement.

Il sera en charge de :

- Visiter les différents bâtiments avec le responsable des bâtiments de chaque village
- Vérifier les différents protocoles incendie avec ces derniers
- Informer et former les enseignants de chaque commune,
- Organiser les exercices d'évacuation incendie en partenariat avec les différentes communes.

Tous les bâtiments

La commune a également un contrat de maintenance avec l'entreprise Chubb Sicli qui contrôle la totalité des extincteurs communaux tous les 3 ans





BASSINS

**Merci de votre
attention**

